**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
**Herausgeber:** Union syndicale suisse
**Band:** 27 (1935)
**Heft:** 5

**Artikel:** Les conséquences de la politique de baisse
**Autor:** [s.n.]
**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-384015

**Nutzungsbedingungen**
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 15.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

d'une réduction des prix, entraîne inéluctablement une diminution de la capacité d'absorption du marché intérieur. Le dommage qui en résulterait pour notre économie — aussi bien l'industrie que l'agriculture — serait immense.

---

# Les conséquences de la politique de baisse.

Etant donné l'importance de la question de la politique de baisse, nous publions ci-dessous un extrait de la brochure qui vient de paraître: « Surmontons la dépression économique par l'initiative de crise ». Toutes les personnes qui s'intéressent aux questions de la politique économique devraient étudier cette brochure. Elle est en vente au prix de fr. 1.— auprès du Comité d'action suisse pour combattre la crise économique, à Berne, Monbijoustrasse 61 (Compte de chèques postaux III 10,534).

## Pour l'artisanat, l'industrie et le commerce.

Lorsque l'Union du commerce et de l'industrie, ainsi que l'Association centrale des organisations patronales revendiquent, au nom de « l'industrie », une nouvelle baisse, on ne se rend pas compte généralement que ces milieux représentent en fait une partie minime de l'industrie et encore moins de l'artisanat. Sur plus de 200,000 entreprises industrielles, dont 106,000 pour l'industrie et l'artisanat, le 1 % à peine concerne les organisations mentionnées. Elles n'ont donc nullement le droit de jouer aux représentants de l'industrie. Il en est de même dans l'Union suisse des arts et métiers: ce ne sont pas les masses des petits artisans qui gouvernent, mais uniquement quelques groupes de grandes entreprises. Les petites et moyennes entreprises, comme aussi des centaines de maisons plus importantes, n'ont pas voix au chapitre ou du moins très peu. C'est pourquoi il convient avant tout d'examiner quelles sont les répercussions de la politique de baisse sur ces entreprises.

La crise se manifeste par l'effondrement des prix. La première conséquence pour l'artisan est la dépréciation de son stock de marchandises. Que l'effondrement des prix provienne du marché mondial ou du marché intérieur, la répercussion est la même. Généralement ce sont les matières premières qui ressentent avant tout autre chose les effets de la baisse — ce qui déprécie les matériaux nécessaires à l'artisanat. Mais la pression exercée sur les prix ne tarde pas à se manifester sur les produits de l'artisanat, surtout lorsque la politique déflationniste entre en jeu. Les stocks de marchandises terminés, comme ceux en travail se déprécient. Ce phénomène ne se manifeste naturellement pas dans toutes les branches avec la même intensité. L'artisan qui ne travaille que sur commande sera moins touché; par contre, les entreprises industrielles qui travaillent en partie pour le stock et celles qui ont un processus de production prolongé sont plus durement frappées.

Il y a, ensuite, comme seconde conséquence, la diminution du chiffre d'affaires. Ce fait à lui seul contraint l'artisan à élever le supplément de production qu'il prévoit pour les frais généraux et sur lequel il prélève son gain, ou alors, son revenu diminue. Il ne pourra procéder au premier moyen que sous la protection d'une organisation très influente. Mais peu à peu les effets du recul de la capacité d'achat se font sentir. *Les acheteurs remettent leurs emplettes* à plus tard, et cela pour deux raisons. L'ouvrier et l'employé, menacés d'une réduction de salaires, et très souvent le petit patron également qui voit son revenu menacé, cherchent à adapter leurs besoins au revenu réduit, et cela *déjà avant* que la baisse ne soit effective. De plus, les possibilités de vente diminuent du fait que l'acheteur, au moment où les prix baissent, renonce aux emplettes qu'il peut remettre à plus tard. Les meubles, les articles de luxe, d'une manière générale tout ce dont on peut se passer, ne s'achètent plus que très peu, car chacun attend que ces articles soient devenus meilleur marché. Ainsi la production *diminue dans une proportion beaucoup plus forte que le revenu*, et les possibilités de gain sont encore plus limitées du fait que le chômage augmente. Tout cela contribue à faire tomber encore les prix, les acheteurs réduisant davantage leurs achats, la production et les revenus diminuent, et ainsi se poursuit le cercle vicieux de la déflation.

Cet enchaînement de faits ne concerne pas uniquement l'artisanat, mais toutes les entreprises qui travaillent complètement ou partiellement pour le marché indigène. Le commerce souffre également de l'effondrement des prix, en particulier le petit commerce. Pour cette branche d'activité *les pertes subies* sur les stocks jouent un rôle beaucoup plus important que pour les artisans. A cela s'ajoute la diminution du *chiffre* d'affaires, qui entraîne forcément aussi une réduction du bénéfice, à moins que l'on n'arrive à augmenter la marge entre le prix d'achat et le prix de vente, mais c'est là chose presque impossible, à cause de la concurrence sans cesse plus écrasante.

L'industrie, plus particulièrement l'artisanat qui produit l'article de qualité, n'est pas frappée uniquement à la suite de la réduction générale du pouvoir d'achat et du chiffre d'affaires, mais pour deux autres raisons encore. Le consommateur dont le revenu est réduit ne peut pas restreindre ses dépenses en tout dans le même pourcentage. Il a des dépenses forcées, qu'il ne peut que difficilement ou même pas du tout réduire (le loyer, par exemple). Ce sont donc les autres dépenses qu'il doit limiter d'autant plus. Il s'efforcera d'y parvenir sans limiter quantitativement ses besoins, ce à quoi il parviendra seulement en renonçant à la qualité. Au lieu de pouvoir acheter des produits solides fabriqués par l'artisan suisse, il devra avoir recours à des marchandises de qualité inférieure fabriquées en séries, en fabriques ou par des artisans contraints de travailler presque pour rien; très souvent ce sont des

produits étrangers qui supplantent les articles de qualité suisse. L'industrie qui forme la base de notre pays est ainsi plus gravement frappée qu'une autre branche par la baisse des prix et des salaires.

De nombreuses branches d'activité souffrent également du manque de commandes, car on fait de moins en moins de *réparations*, ce genre de travail a diminué dans une plus forte mesure que la production en général.

La conséquence la plus terrible de la crise, aussi bien pour l'artisanat, l'industrie, que pour le commerce, est l'*augmentation des dettes*. Nous extrayons les lignes suivantes du rapport annuel 1932—33 de l'Association soleuroise des artisans et industriels:

« Si l'on tient compte que dans une entreprise industrielle sont investies de fortes sommes sous forme de stocks, machines, mobiliers, terrains, etc. (en moyenne fr. 63,633.75), et *que l'excédent moyen de l'actif sur le passif n'est que de fr. 10,000.—*, on se rendra compte dans quelle mesure l'industrie est actuellement *endettée*. Notre estimation, fixant à fr. 53.304.25 l'endettement moyen de ces entreprises, concorde avec les enquêtes faites par la coopérative bernoise de cautionnement, et selon lesquelles l'endettement moyen dans le canton de Berne s'élève à la somme de fr. 40,000.—. »

Si l'on applique une baisse de 20 % et que le revenu de l'artisan diminue dans la même proportion, cela signifie qu'il faut arriver à payer les intérêts d'une dette inchangée avec un revenu réduit. La chose n'est faisable que si le bénéfice que touche l'artisan comme rémunération pour son travail est réduit de plus de 20 %. Un exemple nous permettra de mieux comprendre:

Un artisan touchait comme revenu net 6000 francs, après déduction de tous les frais généraux, à l'exception des intérêts. Il doit prélever de ce montant 5 % d'intérêt pour une dette de 53,000 francs. Si après déduction de tous les autres frais généraux son revenu net est encore réduit de 20, voire 30 %, son gain sera réduit comme suit:

| | | Après déduction de 20 % | Après déduction de 30 % |
|---|---|---|---|
| Rendement de la production . . . . . | Fr. 6000.— | Fr. 4800.— | Fr. 4200.— |
| Intérêts . . . . . | » 2650.— | » 2650.— | » 2650.— |
| | Fr. 3350.— | Fr. 2150.— | Fr. 1550.— |
| Réduction du revenu du travail . . . . . | | 36 % | 54 % |

Il ressort donc de ce calcul que le revenu du travail de l'artisan diminue dans une proportion beaucoup plus forte que ne recule la production, s'il n'arrive pas à compenser la perte par une augmentation de la marge entre le prix d'achat et le prix de vente, ce qui est naturellement très difficile à réaliser en temps de crise.

On peut encore se représenter de la manière suivante les conséquences de la baisse pour les entreprises industrielles endettées:

La baisse des prix entraîne naturellement la dévaluation du compte immobilier (terrains, machines, stocks).

Nous conservons le même exemple.

La contre-valeur du capital investi dans l'entreprise tombe de 63,634 francs à 50,907 francs en cas de baisse de 20 %. La première conséquence est que l'artisan perd les 10,000 francs qu'il a mis dans l'affaire et qu'il n'y a déjà plus de contre-valeur pour une partie du capital emprunté. De nombreuses entreprises ont déjà été contraintes d'amortir la fortune économisée versée dans l'affaire. *Toute nouvelle baisse augmente les dettes.*

Avec le revenu qu'il touchait jusqu'à maintenant, l'artisan est obligé de payer les intérêts d'une dette qui, de 53,000 francs, a passé à 66,250 francs. Si les prix étaient réduits de 30 % le surendettement serait même de 22,300 francs; l'industriel aurait donc à payer les intérêts d'une dette de 75,300 francs avec le revenu qu'il touchait jusqu'à présent.

Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que cet état de choses ait des conséquences catastrophiques pour l'industrie et l'artisanat. Le nombre des concordats et des faillites ne fait qu'augmenter. Si la baisse se poursuit, elle entraînera dans le marasme, telle une avalanche, les entreprises qui résistent encore. Il ne faut pas oublier que les capitaux investis dans l'industrie sont très souvent garantis par des *cautions.* Si une entreprise sombre, d'autres chefs d'entreprises qui ont donné leurs signatures sont entraînés à leur tour. A certains endroits, les artisans sont à un tel point solidaires les uns des autres que l'on n'arrive pas à se représenter les conséquences qui pourraient s'ensuivre. Les *banques* à leur tour seront entraînées dès que les cautions ne payeront plus. L'Union suisse des arts et métiers sait probablement bien à quoi s'en tenir, puisque dans sa requête du 17 janvier 1935, qui dans sa première moitié s'exprime, fait curieux, en faveur d'une nouvelle baisse, elle dépeint comme suit les conséquences qu'aurait pour l'industrie et l'artisanat la poursuite de la politique de baisse:

« Cette baisse ne serait d'ailleurs pas dans l'intérêt de leurs propres entreprises; elle ne pourrait être représentée que comme une mesure dictée par l'intérêt général (!). Les arts et métiers n'ignorent pas que *toute réduction des salaires aggravera inévitablement leur situation économique.* D'autre part, une baisse sensible des prix imposera de lourds sacrifices aux classes moyennes du commerce et des métiers, dont la *diminution du produit du travail* s'aggravera encore de toutes les *pertes résultant de la dépréciation des stocks de marchandises,* des installations, des *immeubles,* etc. Il faut aussi s'attendre à voir les banques exiger de nouvelles sûretés pour les deuxièmes et troisièmes hypothèques. Or, toutes les expériences que nous avons faites jusqu'ici avec les coopératives de cautionnement mutuel nous ont montré que la *réalisation d'un vaste programme d'adaptation des prix n'est pas possible sans un large sursis accordé aux arts et métiers.*

## Pour l'agriculture.

11,5 milliards de francs sont investis dans l'agriculture suisse; le capital appartenant en propre aux agriculteurs est de 6,5 milliards et le capital étranger (les dettes) de 5 milliards.

De 1911 à 1935, les dettes augmentèrent chaque année de 50 millions de francs. Durant les années 1931 et 1932, l'endettement fut même de 100 millions de francs.

L'agriculture dépense de 200 à 220 millions de francs par année pour couvrir les intérêts des dettes. Chaque pour-cent d'intérêt ne fait pas moins de 50 millions de francs. Comment les paysans peuvent-ils faire face à ces engagements alors que leurs revenus sont sans cesse réduits à la suite de la baisse des prix? Quelques réserves peuvent éventuellement servir à payer les intérêts d'une ancienne dette. Mais lorsque même cette possibilité n'existe plus, le paysan se voit contraint de faire de nouvelles dettes pour faire face à ses engagements. Mais quel sera le sort de celui qui n'aura même pas cette possibilité? Actuellement déjà plus de 20,000 familles de fermiers sont à la veille de la faillite. Ce nombre s'accroît chaque jour et chaque jour augmente la détresse de l'agriculture.

Pour bien comprendre ce recul, il importe d'examiner de près la situation économique de l'agriculture. Voici un exemple:

Un paysan qui a acheté son domaine en 1920 a contracté à cet effet une dette de 40,000 francs sous forme d'un emprunt garanti par une hypothèque sur sa maison. Son loyer annuel est de 40,000 francs à 5,28 % = 2112 francs. Au prix où se vendait le lait à ce moment-là, soit à 35 centimes, il devait vendre 6304 litres pour payer les intérêts de sa dette. En 1934, le taux de l'intérêt est tombé à 4,35 %.

L'intérêt annuel de 40,000 francs à 4,35 % = 1740 francs.

Le prix du lait est tombé à 18 centimes. Pour obtenir le même intérêt en 1934, le même agriculteur devait vendre 9666 litres. Pour obtenir la même somme, c'est donc un supplément de *3632 litres* qu'il doit arriver à vendre, soit 60 %. Actuellement, les 40,000 francs de dettes équivalent à 64,000 francs en 1920. *La baisse des prix augmente les dettes!*

La baisse des prix explique la forte augmentation de la production du lait enregistrée au cours des dernières années. On a essayé de compenser la réduction du prix des produits par l'augmentation du volume de la production, pour que le bénéfice reste le même. Ce point de vue en ce qui concerne les dettes en particulier, et les frais permanents en général, s'explique aisément.

Les frais étrangers représentant une grande partie des frais de production mettent le paysan dans une situation terrible quant à la disposition de l'argent comptant qu'il possède. Bien avant de l'avoir en mains, il en a déjà disposé; les frais engloutissent tout.

Ainsi, les moyens nécessaires à la bonne marche de l'entreprise n'existent plus, l'exploitation se fait d'une manière irrationnelle, et cela, naturellement, au détriment du rendement de la ferme. Le paysan est contraint d'économiser partout où cela est faisable. Et, à leur tour, l'artisan, le commerçant ressentent les effets de

ces mesures de restriction. Une fois de plus se confirme le vieil adage:

« Si le paysan a de l'argent, le monde entier en a. »

A la suite du marasme qui sévit dans l'agriculture, la population campagnarde achète de moins en moins les produits de l'artisanat et de l'industrie et, en ce faisant, aggrave la crise.

Les chances de se créer un avenir étant de plus en plus problématiques pour la jeunesse paysanne, cette dernière se demande avec angoisse s'il ne vaut pas mieux pour elle s'en aller sous un ciel plus clément que celui de la ferme. C'est ainsi que de 1920 à 1930 le nombre des personnes occupées dans l'agriculture a diminué de 68,000. La main-d'œuvre féminine représente la majeure partie de ce nombre.

Il y va de l'existence des paysans. De son sort dépend celui du pays. Ce n'est plus le moment de juger avec mesquinerie les questions qui sont vitales pour notre pays. Il faut au contraire que nous regardions le malheur de notre temps bien en face et que, d'une même volonté inébranlable, nous contribuions à ramener des temps meilleurs.

## Pour les ouvriers et les employés.

La conséquence la plus terrible de la crise pour les ouvriers et les employés est le *chômage*. Chômeur! Seul celui qui a passé par là peut se rendre compte du sens de ce mot. Ecrire des offres, chercher une place et essuyer partout un refus, avec invariablement la même réponse: « On n'engage pas d'ouvrier », aller « timbrer » chaque jour, tel est le sort du chômeur. Comment peut-il exister sans toucher de gain? La perte de salaire est, il est vrai, atténuée quelque peu par les secours de chômage qui représentent le 50 % pour les célibataires et le 60 % pour les personnes mariées, mais cela pour une période limitée seulement: 90 jours par année. Ensuite il touche, en cas de nécessité, l'allocation de crise, laquelle n'est accordée que sous certaines conditions; elle a été de plus en plus réduite au cours de la crise. Le chômeur, avec cette aide et les quelques économies dont il pouvait disposer, au début de la crise, ainsi qu'avec l'appui que lui prêtent parents et connaissances, peut vivre quelque temps; cependant, les réserves s'épuisent à la longue. Les secours diminuent pour être par la suite supprimés. Le chômeur en est réduit à demander l'aumône et à avoir recours à l'assistance publique. En définitive, il est difficile de dire lequel des deux maux est le plus terrible, la perte des moyens d'existence ou la détresse morale qui découle souvent d'un chômage prolongé.

De 24,000 qu'il était en 1931, le nombre des chômeurs en Suisse a passé à 99,147 en janvier 1934 pour atteindre en janvier 1935 son point culminant avec 110,283 personnes sans travail. Ces chiffres ne sont cependant pas complets; ils ne comprennent que les chômeurs inscrits dans les offices du travail. Sur 100 membres des

caisses de chômage, le 17,2 % étaient chômeurs complets et le 6,6 % chômeurs partiels à fin 1932. Il n'est pas possible d'établir le nombre total des chômeurs partiels, il doit être encore actuellement de 40,000 environ, alors qu'il s'élevait temporairement de 60,000 à 70,000.

Mais, dès que le chômage sévit, les ouvriers et employés qui ont encore du travail se voient menacés à leur tour. Leurs collègues de travail sont congédiés et ils se demandent avec angoisse: « A quand mon tour! » Cet état de choses place tous ceux qui n'ont pas un poste assuré dans une situation que l'employeur met très souvent à profit pour aggraver les conditions de travail. Les salaires sont réduits, les vacances, quand il y en a, sont raccourcies ou supprimées, les prestations que l'entreprise accorde éventuellement sont restreintes. Très souvent, l'employeur profite de l'occasion pour changer d'attitude à l'égard des employés. Ces derniers ne sont plus libres, ils n'osent plus émettre leur opinion, car, telle l'épée de Damoclès, le congé est suspendu au-dessus de leurs têtes; c'est pourquoi chacun essaye de garder sa place à tout prix. Au cours de la crise, les salaires ont été réduits en moyenne de 20 à 30 % dans l'industrie d'exportation, voire même dans une plus forte proportion pour certaines entreprises ou pour certaines catégories. Il arrive également que des employés touchent des salaires de 40, voire même de 50 % inférieurs à ce qu'ils étaient avant la crise.

Les baisseurs de salaires prétendent que la réduction des salaires n'entraînerait pas la diminution du gain réel, car les prix seraient réduits dans la même proportion que les salaires, de sorte que le salaire réel resterait le même. C'est là une grande illusion, du moins pour l'ensemble de la classe ouvrière. Cette affirmation est du reste en contradiction avec le but réel de la déflation. Le communiqué du Conseil fédéral de 1932, qui préconisait pour la première fois la théorie de la baisse, disait déjà que le peuple suisse serait obligé de revenir à une plus grande simplicité, ce qui veut dire: restriction des conditions d'existence, et c'est bien là ce que veulent les représentants de la politique de baisse. Il est donc *déloyal* de répéter sans cesse au peuple qu'on ne songe nullement à exiger la réduction des conditions d'existence. On pousse la déloyauté jusqu'à promettre à chaque catégorie professionnelle des avantages de la baisse, comme le fait souvent la presse au service des baisseurs de salaires.

Nous citons, à titre d'exemple, la *Nouvelle Gazette de Zurich*, du 16 mai 1934, qui, sous le titre pompeux « Die Anpassung als soziales Postulat » (L'adaptation, une nécessité d'ordre social), dit entre autres:

« ... Adaptation ne veut pas dire: Réduction des prix des produits agricoles au-dessous de tout minimum convenable, et ne signifie plus non plus aujourd'hui, surtout dans le domaine de la production, baisse des prix des produits agricoles, mais: veiller à ce que le paysan gagne raisonnablement sa vie, moyennant même des prix inférieurs à ce qu'ils étaient en 1928. Adaptation

veut donc dire: diminution des frais de production dans l'industrie d'exportation. Mais cela ne saurait signifier: salaires de misère pour leurs ouvriers, au contraire, les partisans de l'adaptation tendent à assurer aux ouvriers de l'industrie d'exportation un revenu réel convenable, malgré les salaires nominaux très bas que l'on ne peut éviter à la suite des conditions qui règnent à l'étranger. C'est pourquoi ils revendiquent une baisse sensible du coût de la vie ...»

Comment veut-on garantir une existence convenable aux paysans, c'est-à-dire réduire les salaires sans diminuer les prix, et en même temps baisser le coût de la vie des ouvriers, ce qui n'est faisable qu'en réduisant les prix?

Il est naturellement impossible que les salariés puissent maintenir leurs conditions de vie actuelles ou même les améliorer si l'on réduit les salaires et les prix. En ce qui concerne les employés et les ouvriers, il convient de tenir compte avant tout qu'à la suite du chômage complet et partiel, le revenu du travail est sensiblement plus réduit que ne le démontrent les salaires nominaux. A ce moment-là il est tout naturel que le revenu du travail diminue, car la politique de baisse aggrave la crise et ceux qui la préconisent cherchent à faire supporter les conséquences de la crise par les travailleurs. Les salariés sont ainsi contraints de se restreindre, de simplifier leur genre de vie, ce qui naturellement se répercute sur les autres branches.

## Résumé.

1. Le fait de réclamer une baisse générale des prix et des salaires et l'attente de cette baisse paralysent la vie économique en provoquant le ralentissement de la circulation des marchandises. Chacun reste dans l'expectative, que ce soit pour ses achats ou pour produire. Il attend la baisse des prix.

2. Le capital fuit les marchandises. Il est retiré des affaires, du marché des capitaux pour être transformé en espèces, en or, et thésaurisé. Il en résulte une nouvelle pression sur les prix et les salaires.

3. Dès que la baisse des prix et des salaires est effective, toutes ces conséquences s'aggravent encore. La production, les transactions commerciales, le trafic, tout est en recul et le chômage augmente.

4. Les valeurs réelles sont dépréciées, alors que les créances et l'argent sont valorisés. Il en est de même des dettes; le service des intérêts absorbe une plus grande partie du revenu provenant du travail. Les débiteurs sont spoliés et l'on offre un cadeau aux créanciers.

5. La fraction du peuple qui vit du produit de son travail s'appauvrit de plus en plus. Les économies s'épuisent. L'opposition entre le riche et le pauvre s'accentue.

6. Ceux qui, économiquement, sont puissants, cherchent à charger les faibles du fardeau de la crise. Les larges masses du peuple subissent un nouveau préjudice.